



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N C E

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le 09/11/2023
ID : 013-211300975-20231106-DELIB99_23-DE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
M. LAUFRAY Christophe – Maire de la commune

Présents : Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOL Anne-Claire – JACQUOT Rémy - CHAPUT Ghislaine – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – MISTRAL Hervé – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André - VINCENTELLI Geneviève - FARENQ Jeanine – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – GINOUVES Isabelle - MEGALIZZI Raphaël – PERRET Christophe – THOMSEN Guillaume – GUIBERT-ESTIENNE Marion – SALVAT Rachel – FALCHERO Guillaume – BOUALEM Sofiane – VARELA Nicolas - ISNARD Robert - BOUYA Corine – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – BESANÇON Julien

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : M. MORRA Geoffroy

Absent(s) excusé(s) : /

Le secrétariat a été assuré par : Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	26
Vote contre :	/
Abstention :	07

N° 99/23 - Conditions d'exercice des mandats locaux

Rapporteur : M. LE MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu les arrêtés portant délégation de fonction aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,
Vu la délibération n° 66/23 du 10/07/2023 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Considérant que suite à la démission de M. Henri NIEDERMEYER, conseiller municipal délégué au budget, à la laïcité, au numérique scolaire, aux jumelages et à l'éducation, il convient d'actualiser les indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

A) Indemnités de fonction

Les dispositions relatives aux indemnités de fonction sont inscrites aux articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du CGCT. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer les indemnités suivantes :

1) Indemnité du maire :

Indemnité de fonction brute mensuelle du Maire : 46,64 % de l'indice brut 1027.

2) Indemnités des adjoints :

Il est proposé d'attribuer aux neuf adjoints une indemnité de fonction d'un montant qui pourra aller de 17,576 % à 19,576 % de l'indice brut 1027 suivant le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

3) Conseillers municipaux auxquels sont attribuées des délégations de fonction du maire :

En application de l'article L2123-24-1 III du CGCT, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions percevront une indemnité allouée par le conseil municipal, suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Le tableau annexé récapitule l'ensemble des indemnités de fonction. Ces indemnités s'inscrivent dans le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints, de façon à ne pas dépasser l'enveloppe indemnitaire.

Il est proposé de faire application de ces modifications à compter du 07/11/2023.

Les autres dispositions relatives au remboursement des frais et au droit à la formation, mentionnées dans la délibération n° 66/23 du 10/07/2023, demeurent inchangées.

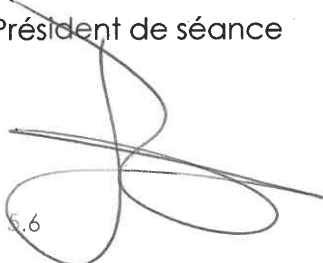
Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

Où le rapporteur en son exposé, et après avoir pris acte de l'abstention des 07 élus du groupe « Saint-Martin avant tout », la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Le conseil municipal en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre la Présidente et le Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 06 novembre 2023.

Christophe LAUFRAY
Le Maire
Le Président de séance



Martine AMSELEM
1^{ère} Adjointe au Maire,
La secrétaire de séance



TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES VERSEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE SAINT MARTIN DE CRAU		Indice brut 1027 Indice majoré 830	NOMS
Membres du Conseil Municipal		Coefficient	
Maire		46,640	LAUFRAY Christophe
1ère adjointe déléguée aux affaires sociales, CCAS et funéraire		19,576	AMSELEM Martine
2ème adjoint délégué aux sports et à la vie associative		17,576	BERTON Christian
3ème adjointe déléguée à la transition écologique - handicap et accessibilité		17,576	ORIOL Anne-Claire
4ème adjoint délégué aux travaux - coordination des secteurs - commande publique		17,576	JACQUOT Rémy
5ème adjointe déléguée au commerce		17,576	CHAPUT Ghislaine
6ème adjoint délégué à la sécurité - prévention et délinquance		17,576	NIGUES Davy
7ème adjointe déléguée aux festivités et aux jumelages		17,576	RUEDA Nadine
8ème adjoint délégué à l'urbanisme		17,576	MISTRAL Hervé
9ème adjointe déléguée aux ressources humaines		17,576	TEIXIER Tania
Conseiller délégué à la coordination patriotique - sécurité routière - correspondant défense		6,431	VASSEUR Daniel
Conseillère déléguée aux affaires scolaires - restauration scolaire		8,999	BARTHELEMY Marie-Amélie
Conseiller délégué à l'agriculture - affaires rurales - protection des ressources en eau		6,431	MANELLI André
Conseillère déléguée à l'aménagement de l'espace urbain		6,431	VINCENTELLI Geneviève
Conseillère déléguée à l'artisanat - économie sociale et solidaire		6,431	FARENQ Jeanine
Conseillère déléguée à la santé - CMJ - jardins familiaux		6,431	VALLAURI Geneviève
Conseillère déléguée à la culture - tourisme et patrimoine		6,431	GUIGUE Annie
Conseillère déléguée à l'emploi et insertion professionnelle - marchés hebdomadaires		6,431	GINOUVES Isabelle
Conseiller délégué aux risques majeurs - prévention, santé, sécurité au travail - correspondant incendie et secours		6,431	MEGALIZZI Raphael
Conseiller délégué au développement sportif		6,431	PERRET Christophe
Conseiller délégué à la démocratie participative - NTIC		6,431	THOMSEN Guillaume
Conseillère déléguée à la petite enfance et enfance		6,431	GUIBERT-ESTIENNE Marion
Conseillère déléguée aux finances publiques - budget		6,431	SALVAT Rachel
Conseiller délégué à la jeunesse - traditions taurines		6,431	FALCHERO Guillaume
Conseiller délégué au lien avec les associations des zones économiques - animation jeunesse		6,431	BOUALEM Sofiane
Conseiller délégué à l'éducation - laïcité - numérique scolaire		6,431	VARELA Nicolas

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le 09/11/2023



ID : 013-211300975-20231106-DELIB99_23-DE